

RAPPORT DE LA COMMISSION

chargée d'examiner l'objet suivant :

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au postulat Dominique Kohli et consorts
demandant au Conseil d'Etat de se déterminer sur les études mettant en cause la pédagogie
constructiviste en vigueur dans l'Ecole vaudoise**

La commission chargée d'étudier cet objet s'est réunie le vendredi 11 avril 2008 à la salle du Bicentenaire. Elle était composée de Mmes Pascale Manzini, Sylvie Villa, Christa Calpini, Christine Chevalley, Claudine Dind, Elisabeth Ruey-Ray et Christiane Jaquet-Berger, ainsi que MM. Olivier Gfeller, Claude Schwab, Serge Melly, Pierre-André Pernoud, Olivier Mayor, Dominique Kohli et du président-rapporteur soussigné.

Mme la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon était accompagnée par M. Daniel Christen, directeur de la DGEO (Direction générale de l'enseignement obligatoire) et par Mme Leslie Herrmann, collaboratrice pédagogique à la Direction pédagogique, qui a tenu d'excellentes notes de séance pour lesquelles nous la remercions chaleureusement.

Introduction

Il y a deux ans, lors du dépôt de ce postulat, les réflexions portaient sur la réforme de la HEP et des débats vifs se déroulaient pour savoir quelle(s) orientation(s) prioritaire(s) donner à la formation et à l'enseignement. Des articles de presse et le résultat d'études nord-américaines remettent en question la pratique d'une pédagogie constructiviste et préconisent une pédagogie plus structurée qui améliorerait plus particulièrement les chances des élèves issus de milieux sociaux défavorisés.

En citant ces recherches et en sollicitant l'avis du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), le postulant souhaite ouvrir les débats au-delà des frontières, procéder à des comparaisons et adapter ce qui devrait l'être en fonction des constats et des conclusions.

La demande d'une forme d'expertise par le département n'est pas habituelle et le rapport du Conseil d'Etat ne peut être considéré strictement comme une expertise. Certains commissaires auraient souhaité une analyse scientifique complète des résultats obtenus en appliquant les différentes méthodes pédagogiques. Il nous est rappelé que la HEP et l'URSP (Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques) ne font pas de recherche fondamentale et que le rapport a voulu s'en tenir à une appréciation du texte soumis.

La première partie, consacrée à un historique et à une présentation de différentes théories d'apprentissages, permet de clarifier les débats. Les commissaires peuvent constater qu'ils ne sont pas sans préférences, ni sans a priori... Sachant que l'histoire et les connaissances évoluent, il est difficile de ne pas céder aux modes et aux nouveautés, ce qui nous fait généralement accorder une préférence aux théories les plus récentes. Cependant, force est de constater que suivant le contexte, le sujet ou les circonstances (nombre d'élèves, âge, discipline), toutes les démarches pédagogiques peuvent apporter

une contribution particulière et positive.

Si, comme le prétend un sociologue genevois : "enseigner, c'est bricoler dans l'urgence", il faut pour cela toute une variété d'outils, ce qui implique une formation solide et complète, incluant les différentes approches pédagogiques. En fonction des cas et des situations, la méthode choisie peut, doit ou devrait être différente. Cela nécessite des compétences et une formation d'excellent niveau.

Dans un passé récent, la formation transmise par l'Ecole normale ne proposait qu'une méthode dominante qui était contrôlée par les conseillers pédagogiques lors de leurs visites. Puis, au fil des années, la richesse des différentes approches a pu être reconnue et la formation s'est adaptée. Cette diversification dans l'offre des démarches pédagogiques est aujourd'hui garantie par la loi sur la HEP.

Follow Through – C. Gauthier et alii

Les travaux de recherches sur lesquels s'appuie M. Gauthier, et qui ont partiellement justifié le dépôt de ce postulat, sont des travaux conséquents qui se sont déroulés sur près d'une dizaine d'années et ont concerné environ 70'000 élèves (de maternelle à 3e année primaire) de 180 établissements scolaires d'Amérique du Nord. Ils ont donné lieu à plusieurs publications mettant en évidence les résultats obtenus par les différents modèles pédagogiques au niveau de l'apprentissage de base, de l'habileté intellectuelle et de l'estime de soi des élèves suivis. Ces résultats sont perçus par certains comme soutenus par l'intention de base de prôner la pédagogie magistrale, alors que M. Gauthier affiche clairement comme objectif de "rechercher une pédagogie au service de la réussite de tous les élèves".

La problématique de l'égalité des chances est une des préoccupations abordées, elle est reconnue et si les études se sont démocratisées, elle reste complexe et difficile. Le niveau général de la population augmente, celui du nombre de personnes certifiées aussi mais les inégalités subsistent. A savoir si une méthode explicite améliore les chances de jeunes provenant de milieux défavorisés, un commissaire signale que lorsque des élèves reçoivent peu de bases de la part de leurs parents, l'enseignant doit se montrer très structurant pour leur donner des bases solides. Avec l'évolution de la société et l'affaiblissement du concept d'autorité dans l'éducation, ce type de situation se rencontre de plus en plus fréquemment.

La valorisation de l'estime de soi est un autre aspect important, reconnu par l'école vaudoise et mis en évidence par les travaux de M. Gauthier. L'élève a besoin de comprendre et sentir son évolution, ce qui semble plus facile lorsqu'il est confronté à une pédagogie structurée.

Les résultats de l'étude "Follow Trough", malgré l'importance de l'engagement en personnes, en temps et en coût, n'ont pas débouché sur des conclusions déterminantes, ni sur une nouvelle orientation de la méthodologie pédagogique nord-américaine. Cependant, plutôt que de lire "invalidation" des résultats dans le rapport du Conseil d'Etat (p. 5), il faudrait comprendre "contestation" des résultats, contestation qui obligea le gouvernement américain à laisser le libre choix aux enseignants quant aux approches pédagogiques à utiliser. En effet, cette absence de résultat ou de consensus provient autant de problèmes politiques que méthodologiques.

L'approche "instructionniste" est volontiers opposée à l'approche constructiviste ou socioconstructiviste qui a présidé à la réforme EVM. Cette réforme importante tant au niveau du changement de structures que des nouvelles méthodes et nouveaux moyens d'enseignement (mathématiques, français) s'est déroulée dans un contexte particulier n'aidant pas à une mise en place optimale.

La présentation de fiches de mathématiques d'inspiration socioconstructiviste ne manque pas d'interpeller la commission. Il est cependant difficile d'apprécier effectivement la valeur de ces fiches hors contexte. Appréhendées avec des objectifs définis précisément et avec une validation des résultats faite correctement, ces fiches peuvent certainement apporter un complément au thème abordé par la classe ou le groupe d'élèves concerné. Elles pourraient s'adresser à des élèves en avance dans une classe non homogène ou confirmer une approche différente, non progressive dans l'évolution des

difficultés abordées par les élèves.

Les résultats obtenus aux tests PISA et aux épreuves cantonales de références ainsi que certaines désillusions quant à ceux obtenus par les dernières réformes ont rendu évidente la nécessité d'offrir un plus grand choix de démarches pédagogiques et didactiques.

Cela se traduit par une formation proposée à la HEP qui diverge peu ou pas des séquences d'apprentissage prônées par M. Gauthier et alii pour une démarche d'enseignement efficace, la recommandation restant d'utiliser la méthode la plus efficace en fonction des objectifs d'apprentissage visés.

Cette diversité des approches dans la formation des enseignants étant clairement reconnue, elle ne figure pas dans HarmoS ou dans la Convention scolaire romande pour ce qui est de son application dans l'enseignement. Cela méritera une attention particulière, surtout pour ce qui concerne le matériel mis à disposition et permettant d'aborder un thème avec une méthode différente.

Le postulant apprécie l'évolution des relations entre le DFJC et le parlement. Le DFJC a adopté un regard critique sur son propre travail. Grâce à cela, il est maintenant possible d'entrer dans une relation plus saine et constructive. Les objectifs ont passablement été clarifiés ces dernières années, notamment grâce à HarmoS et à la Convention scolaire romande (CSR) et certaines dérives ont pu être stoppées. Il estime toutefois que toutes les méthodes ne sont pas forcément bonnes à prendre et que les efforts du DFJC et de la HEP doivent aider à privilégier des méthodes dont les résultats, sur la base d'évaluations approfondies et objectives, concourent de manière plus efficace à l'atteinte des objectifs. Il salue aussi le caractère dynamique et tourné vers l'avenir des conclusions du rapport.

C'est un avis partagé par la majorité de la commission qui reçoit favorablement le rapport présenté par le Conseil d'Etat.

Par 13 voix favorables et 2 abstentions, la commission préavise positivement et vous invite à accepter le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au postulat Dominique Kohli et consorts demandant au Conseil d'Etat de se déterminer sur les études mettant en cause la pédagogie constructiviste en vigueur dans l'Ecole vaudoise.

Rolle, le 12 mai 2008.

Le rapporteur :
(Signé) *Claude-Eric Dufour*